## Plates-formes individuelles roulantes - TANDEM PRO

PIRL

L'utilisation de plates-formes individuelles roulantes C'EST LA LOI! La législation (Décret n°2004-924 du 1<sup>er</sup> sept.2004) stipule clairement dans l'article R233-13-22 que "les échelles, escabeaux et marchepieds ne doivent pas être utilisés comme postes de travail". Ainsi, "il faut recourir à un équipement assurant la protection collective des travailleurs". Les équipements conformes aux normes PIR et PIRL répondent directement à cette obligation.



PIR-Norme NF P 93 352 Plate-forme individuelle roulante d'une hauteur



maxi de 2.50 m. PIRL-Norme NF P 93 353 Plate-forme individuelle

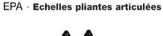
PRO F3 PRO F4 Hauteur travail (m) 2,70 2,95 Hauteur plancher (m) 0.70 0,95 Largeur hors tout (m) 0,71 0,79 1.93 x 0.75 x 0.25  $2.23 \times 0.79 \times 0.25$ Dimension plié (m) Poids (kg) 15kg 25kg 100 100 Diamètre des roues (mm)



25kg

150







Réf. 0094/212

1,1 4x3 14,5 0,73 0,26 3,611

## Echelles télescopiques

2444 - Hauteur déployée 2,50 m Hauteur repliée 0,61 m Poids 8,0 kg

Fixes base évasée

sans stabilisateur

2445 - Hauteur déployée 3.25 m Hauteur repliée 0.73 m Poids 9.9 kg



## GAZELLE

## 40037

Caractéristiques :

- 4 hauteurs de plancher :

0,65 m - 0,75 m - 0,85 m - 1,00 m - Hauteur libre mini : 0,50 m

- De largeur 0.65 m. elle passe les portes avec une remarquable aisance

- Poids 24 ka

- Plancher spacieux : 0,86 m x 0,48 m

- Charge utile 150 daN

- Roues Ø 150 mm



